



ASSEMBLAGE MB6 DE NUIT : annonce en CSE par la Direction de 50% de production en moins de nuit permanente à partir du 02/06. **FO** est intervenue pour maintenir le personnel en CDI dans l'horaire.

ACTIVITÉ VSD MB6 : Fin de l'activité des retoucheurs (assemblage), L8 Blanc : suppression du VSD, L8 Noir : bascule d'un VSD/SD à un VSD, Bobines noires : bascule d'un VSD/SD à un VSD, Manchons blancs et noirs : suppression du VSD.

BOITIERS DE NUIT : la Direction annonce en CSE l'arrêt de la production sur la ligne boîtiers MB6/RG de nuit permanente. **FO** avait déjà alerté la Direction par courrier, sur le sujet, il y à 2 mois. Nous réitérons notre demande, là aussi, de garder le personnel en CDI dans l'horaire de nuit.

ASSEMBLAGE EAT6 VSD : la Direction annonce la réduction de la production (-50%) à partir du 14/06, suite à une baisse de demande client.

ASSEMBLAGE RG STEP 2 : Non-production annoncée en S24 de nuit permanente, avec compensation de la non-activité par de la formation au Step 3, en horaire de doublage, avec maintien de salaire de nuit.

USINAGE RG : H- prévus en S24, pour « suivre » l'assemblage. **FO** a proposé de la formation pour le personnel impacté.

ASSEMBLAGE STEP 3 RG : la création d'une 3^{ème} équipe, en nuit permanente, sera confirmée en août. Du travail en volontariat sera demandé le vendredi après-midi.

	MB6		EAT6		RG	
	Assemblage	Usinages	Assemblage	Usinage	Assemblages	Usinages
Juin <i>ferme</i>	/	D01 : H+ 08/06 D02 : H+ les 01/06 et 15/06 NP : H+ 09/06	/	/	Step 1 : / Step 2 : /	/
	Boîtiers SCEMI : D01 : H+ le 08/06 D02 : H+ les 01/06 et 15/06 NP : H+ 09/06	Boîtiers MB/RG : D01 : H+ 08/06 D02 : H+ les 01/06 et 15/06			Step 3 : D01 : H+ 08/06 D02 : H+ les 01/06 et 15/06	
Juillet <i>prévisionnel</i>	NP : Décal/reçup du 26/07 au 21/07	D01 : H les 06/07 et 20/07 D02 : H+ le 13/07 NP : H+ le 07/07 et décal/reçup du 26/07 au 21/07	NP : Décal/reçup du 26/07 au 21/07	D01 : H les 06/07 et 20/07 D02 : H+ le 13/07 NP : H+ le 07/07 et décal/reçup du 26/07 au 21/07	Step 1 : / Step 2 : NP : Décal/reçup du 26/07 au 21/07	D01 : H les 06/07 et 20/07 D02 : H+ le 13/07 NP : H+ le 07/07 et décal/reçup du 26/07 au 21/07
	Boîtiers SCEMI : D01 : H les 06/07 et 20/07 D02 : H+ le 13/07 NP : H+ le 07/07 et décal/reçup du 26/07 au 21/07	Boîtiers MB/RG : D01 : H les 06/07 et 20/07 D02 : H+ le 13/07			Step 3 : D01 : H les 06/07 et 20/07 D02 : H+ le 13/07	
Août <i>prévisionnel</i>	D01 : H+ le 31/08 D02 : H+ le 24/08 NP : H+ le 25/08	D01 : H+ le 31/08 D02 : H+ le 24/08 NP : H+ le 25/08	D01 : H+ le 31/08 D02 : H+ le 24/08 NP : H+ le 25/08	D01 : H+ le 31/08 D02 : H+ le 24/08 NP : H+ le 25/08	Step 1 : / Step 2 : D01 : décal/réçup du 02/01 au 31/08 D02 : H+ le 24/08 NP : H+ le 25/08	D01 : H+ le 31/08 D02 : H+ le 24/08 NP : H+ le 25/08
	Boîtiers SCEMI : D01 : H+ le 31/08 D02 : H+ le 24/08 NP : H+ le 25/08	Boîtiers MB/RG : D01 : H+ le 31/08 D02 : H+ le 24/08			Step 3 : D01 : H+ le 31/08 D02 : H+ le 24/08	

SORTIES/VOYAGES CSE

- La Commissions Voyages vous propose une **après-midi croisière** avec la Croisière Eureka Escaut, le mercredi **26 juin** (rappel du tarif adulte 15€ -enfant 5€).
- Le mercredi **19 juin** projection du film **VICE VERSA** au Megarama de Denain, Tarif 5€ pop-corn et boisson.
- Le dimanche **7 juillet** une sortie vous est proposée au parc **WALIBI** : Tarif 25€.

EXPOS-VENTES

- Le 5 juin : Eco Habitat : spécialiste fenêtres PVC
- Le 5 juin : Rhonelle Immobilier
- Le 11 juin : CHTITE CAVE : proposera une large gamme de produits de bière et d'autres produits
- Le 11 juin : Saucissons
- Le 12 juin : Crédit Agricole
- Le 12 juin : Volta Energies : société de panneaux photovoltaïques
- Le 20 juin La Caisse D'épargne.
- Le 20 juin : la société KPAR K
- Le 26 juin : les fondants de Sandrine

Évolution des demandes hebdos

	JUIN	JUILLET	AOÛT
ASS MB6	8600	8600	8600
RG	4200	5000	5000
eDM	2500	3000	4500
EAT6	3400	3400	3400
Total	18700	20000	21500

Stocks dispos à la fin mai 2024

	Stock	Indispo	Stock en jours
BE	2007	0	10,4
MB	33728	1272	22,49
RG1	3991	213	3,99
RGM	1125	243	2,25
AT6	3404	108	4,86
EDM	152	15	

Effectifs à fin mai 2024

CDI : 1168 / **CDD** : 0 / **Contrats pros** : 10 /
Apprentis : 25 / **Temporaires** : 240 / **Total** : 1443

STW2024

La période de souscription devait avoir lieu du 27 mai au 17 juin 2024. Afin de lancer le plan dans le plus grand nombre de pays possible simultanément, la période de souscription **est décalée au mois de septembre 2024**.

Pas de changement sur l'offre préférentielle : 1000€ d'abondement et 20% de décote. Il faut désormais être aux effectifs de l'entreprise à la date du **3 octobre 2024** pour participer à Shares to Win 2024. Pour les salariés ayant pré-affectés tout ou partie de leurs primes d'intéressement et/ou de participation à STW2024 entre le 18 mars et le 8 avril : les avoirs restent investis dans le FCPE « Shares to Win Relais 2024 », et pourront être utilisés comme moyen de paiement en septembre lors de la souscription.

VITALI SANTÉ

Permanences du mois de juin 2024 :

Les mercredis 12 et 26 juin 2024 (7h45-12h00 / 13h00-15h00, uniquement sur rendez-vous).

Evolution des cotisations : augmentation des taux de cotisations de 5,10%. 50% de la cotisation est prise en charge par Stellantis. Effet au 1^{er} juillet 2024.

CHÈQUES-VACANCES 5X

Les distributions des **chèques vacances en 5 fois**, organisées par la Commission Cadeaux se feront le mercredi **5 juin** de 4h45 à 7h45 puis de 12h15 à 14h15, et le jeudi **6 juin** de 12h15 à 14h15. Celles-ci auront lieu dans le hall du bâtiment CSE.

Congés payés lors d'un arrêt maladie : FO attend un retour de la Direction !

La loi (2024-363) est entrée en vigueur et celle-ci donne la possibilité d'acquisition de congés payés lors d'un arrêt maladie. Dorénavant, les périodes de maladies sont assimilées à du temps de travail et permettent l'acquisition de jours de congés payés (les arrêts pour une maladie non professionnelle permettront d'acquérir 2 jours de congés par mois (contre 2,5 jours pour une maladie professionnelle)).

FO demande à la Direction de communiquer sur le sujet sur les points suivants :

- Le calendrier de mise en œuvre
- Les mesures concrètes afin d'appliquer cette directive
- Une communication et information aux salariés